

PROROGATION - RENOUVELLEMENT

PPL

Validité 2 ans

12 décollages et 12 atterrissages en tant que PIC (commandant de bord) dans les douze derniers mois.

12 heures de vol dans les 12 derniers mois dont 6 heures en tant que PIC (commandant de bord).

1 heure de vol avec un instructeur (FI). Elle peut être effectuée 3 mois avant la date de fin de validité. Cette heure peut être prise en compte dans le quota des 12 heures dans les 12 derniers mois.

Si la date de fin de validité est dépassée :

- ☞ On ne vole pas en tant que PIC (commandant de bord).
- ☞ Si on a le nombre d'heures, de décollages et d'atterrissages requis avant la date de fin de validité la prorogation est possible. La nouvelle période de validité dans ce cas est inférieure à deux ans.
Exemple : fin de validité le 31 mars 2018. Vol de prorogation effectué le 20 avril 2018. La nouvelle date de fin de validité est le 31 mars 2020.
- ☞ Si on n'a pas les conditions de nombre d'heures de vol de décollages et d'atterrissage il faut faire un **renouvellement** avec un examinateur (FE).

LAPL

Validité 2 ans glissants

Les titulaires d'une LAPL(A) n'exerceront les privilèges de leur licence que si, au cours des deux dernières années, ils ont rempli l'une des conditions suivantes en tant que pilotes sur avions ou TMG :

- 1) avoir effectué au moins 12 heures de vol en tant que PIC (commandant de bord)
 - 12 décollages et 12 atterrissages en tant que PIC,
 - 1 cours de remise à niveau d'au moins 1 heure du temps de vol total avec un instructeur incluant un briefing et une discussion sur le TEM, notamment dans la prise de décision face à des conditions météorologiques dégradées ou vol involontaire en conditions IMC et les capacités de navigation
- 2) avoir réussi un contrôle de compétences LAPL(A) avec un examinateur. Le programme de contrôle des compétences sera basé sur l'examen pratique de la LAPL(A).

ABL

Validité 2 ans glissants

Avant chaque vol l'expérience requise pour les 2 dernières années est la suivante :

12 décollages et 12 atterrissages en tant que PIC (commandant de bord)

1 heure de vol avec un instructeur (FI). Elle peut être effectuée 3 mois avant la date de fin de validité.

Si les conditions ne sont pas satisfaites, le titulaire de l'ABL démontre, avant d'en exercer les privilèges, qu'il possède l'ensemble des compétences (cf. l'annexe 1 de l'arrêté du 19 mai 2020) lors d'un vol d'au moins une heure avec un instructeur de vol FI(A).